

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

SEANCE DU 10 MARS 2022

**DELIBERATION N° 05
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

CD

Date de la
convocation
04 mars 2022

Objet de la
délibération

**OPERATION
« FAÇADES »
ANNEÉ 2022**

Délibération

Affichée le

15/03/2022

Transmise en
Préfecture le

15/03/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

↳ M. SARTEL Jean-Michel qui a donné procuration à Mme FILIPIAK Michèle.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2022 le programme « Opération façades ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après un échange de vues, par :

- 19 voix pour.

DECIDE d'accorder, pour l'année 2022, dans le cadre de l'action « Façades », à chaque propriétaire qui en fera la demande, une subvention de **18,00 €uros le mètre carré, sans toutefois excéder une superficie totale de 100 m², soit une subvention d'un montant maximum de 1800,00 €uros.**

Les propriétaires devront de se conformer au règlement annexé à la présente délibération, qui leur sera remis lors du dépôt de la demande.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE05_10MARS2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 15/03/2022

